

Le 14 juin 2021

Session extraordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge le quatorzième jour du mois de juin 2021 à 14h00, suite à un avis publié par la secrétaire-trésorière sur le site web et aux endroits d'affichage autorisés par le Conseil.

Sous la présidence du maire Daniel Tétreault, sont présents les conseillères et conseillers : Carole Dansereau, Micheline Dufour, Ginette Simard Gendreault, Jean-Pierre Morlot, Roger Santerre et Robert Gaboriault, tous membres du dit conseil et formant quorum.

La directrice générale et secrétaire-trésorière Suzanne Marcoux est présente.

Assemblée enregistrée sur la plateforme zoom.
Le maire ouvre la séance à 14h00.

92-21

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Carole Dansereau

Appuyé par Roger Santerre

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉ

93-21

Contrat de pavage du rang St-Edouard

Considérant que la municipalité a été en appel de proposition auprès des Entreprises Denexco pour le pavage du rang St-Edouard sur une superficie de 6 500 m² au montant 88 200 \$ plus les taxes applicables (soumission S2021-162);

Considérant que le Règlement 428-19 sur la gestion contractuelle de la Municipalité permet d'octroyer un contrat gré à gré inférieur au seuil établi en vertu de l'article 935 *CM*;

Il est proposé par Roger Santerre

Appuyé par Robert Gaboriault

ET RÉSOLU :

Que le conseil municipal accorde aux Entreprises Denexco le contrat de pavage du rang St-Edouard sur une superficie de 6 500 m², le tout tel que décrit dans la soumission no S2021-162 pour un montant de 88 200 \$ plus les taxes applicables.

Cette résolution et tous les documents présentés font partie intégrante du contrat liant les deux parties.

La directrice est autorisée à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

***ADOPTÉ ***

Je, secrétaire-trésorière, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense

La levée de l'assemblée est demandée par Ginette Simard Gendreault à 14 :10.

Je, Daniel Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Tétreault
Maire

Suzanne Marcoux
Secrétaire-trésorière